



# ODD 12 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

## LES THÈMES ET OBJECTIFS CLÉS AUXQUELS LEGRAND CONTRIBUE

### Achats durables

### Efficacité des ressources des produits et services

### Recyclage des matériaux

### Information et étiquetage des produits et services



**12.1** Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

**12.4** D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

**12.5** D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

**12.8** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

Legrand est organisé autour d'un **back-office mondial**, ayant pour but d'optimiser les ressources, et d'un **front office local**, afin d'**être au plus proche des réalités des clients**. Le Groupe attend également de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils adhèrent aux mêmes standards de responsabilité sociale et environnementale que lui, et les accompagne dans une dynamique de progrès. Cette organisation, couplée à ses engagements sur les principes de l'économie circulaire permet au Groupe de réaliser 75 % de son chiffre d'affaires avec des **offres éco-responsables** dans leur utilisation, ou leur conception.

Legrand prend en compte la **biodiversité grise** et évalue son impact sur celle-ci grâce à de nombreux indicateurs d'impact définis dans ses processus et ses produits. En évaluant la toxicité de l'air, de l'eau ou encore l'eutrophisation, l'impact de chaque étape de la chaîne de valeur sur la biodiversité est estimé plus précisément. Legrand met en place des dispositifs visant à traiter, recycler et réutiliser l'eau, comme à Wuxi en Chine où un système de récupération d'eaux de pluie a été installé et a permis de réduire de 40 % la consommation d'eau.

Legrand s'est engagé à **réduire sa production de déchets** et à accentuer son application des principes de l'économie circulaire en intégrant 15 % de plastiques et 40 % de métaux recyclés à ses produits d'ici 2024. En 2024, Legrand vise également à éliminer 100 % du flow pack et du polystyrène expansé dans ses emballages pour contribuer à lutter contre la pollution plastique. Au-delà des achats responsables par lesquels certaines gammes intègrent progressivement plus de **matériaux recyclés** comme la gamme Batibox désormais produite entièrement en plastique recyclable - Legrand agit également en appliquant les **principes d'éco-conception**, en développant ses produits.

Legrand met à disposition de ses clients un document, le Profil Environnemental Produit, qui communique les **informations sur l'ensemble du cycle de vie du produit** (de l'extraction des matières premières à son traitement en fin de vie). Ce document répond aux normes ISO 14025 et 14040 et permet à Legrand d'informer ses clients en toute transparence.